

SCI BAQUE-JOFFRE

Société Civile Immobilière au capital de 100 €

Siège social : 5 boulevard Sadi Carnot, 66390 Baixas

RCS : Perpignan n° 844 911 354

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Date : 31/06/2025

Lieu : 5 boulevard Sadi Carnot, 66390 Baixas

Présents :

- M. Denis Henri BAQUE, associé, détenteur de 50 % des parts sociales
- M. Jérémy Félix Jean-Marcel JOFFRE, associé, détenteur de 50 % des parts sociales
- M. Loïc ALFONSI, intervenant non associé (avant cession)

Présidence :

Conformément aux statuts, l'assemblée est présidée par M. Denis Henri BAQUE, en qualité de gérant de la société.

Ordre du jour :

1. Changement de la dénomination sociale de la SCI
2. Rachat des parts sociales de M. JOFFRE par M. ALFONSI
3. Mise à jour de l'article des statuts relatif aux associés
4. Démission de M. JOFFRE de ses fonctions de gérant et nomination d'un nouveau gérant

Délibérations :

1. Changement de dénomination sociale

Le Président expose qu'il est proposé, pour des raisons pratiques et de représentation, de modifier la dénomination sociale de la SCI actuellement nommée :

« SCI BAQUE-JOFFRE »

Par :

« A&B IMMO »

L'assemblée approuve à l'unanimité ce changement.

En conséquence, l'article 3^{ème} du Titre I des statuts relatif à la dénomination est modifié comme suit :

Titre I – Article troisième – Dénomination

La société prend la dénomination suivante : « A&B IMMO »

2. Cession de parts sociales

M. Jérémy Félix Jean-Marcel JOFFRE informe l'assemblée de sa volonté de céder l'intégralité de ses parts sociales, soit 50 parts, à M. Loïc ALFONSI, qui accepte.

Les modalités de la cession sont les suivantes :

- Nombre de parts cédées : 50
- Prix de cession : 50 euros
- Date d'effet de la cession : 31/06/2025

L'assemblée prend acte de la cession et agrée M. Loïc ALFONSI en qualité de nouvel associé.

M. Jérémy JOFFRE se retire donc de la société et cesse d'être associé à compter de cette date.

3. Mise à jour de la répartition du capital

À la suite de la cession, la répartition du capital social est la suivante :

- M. Denis Henri BAQUE : 50 parts, soit 50 % du capital
- M. Loïc ALFONSI : 50 parts, soit 50 % du capital

En conséquence, le **Titre II – Article Deuxième** des statuts relatif aux associés est modifié comme suit :

Titre II – Article Deuxième – Capital social

Le capital social est réparti comme suit :

- M. Denis Henri BAQUE : 50 parts
- M. Loïc ALFONSI : 50 parts

4. Démission et nomination de gérant

M. Jérémy Félix Jean-Marcel JOFFRE, co-gérant de la société, informe l'assemblée de sa décision de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/06/2025.

L'assemblée, après en avoir délibéré, accepte la démission de M. JOFFRE et le remercie pour ses fonctions exercées.

Afin d'assurer la continuité de la gestion, l'assemblée décide de nommer en qualité de co-gérant de la société :

M. Loïc ALFONSI, né le 26 octobre 1987, à Perpignan, demeurant 10 rue du ruisseau, 66550 Corneilla-la-Rivière, à compter du 31/06/2025 et pour une durée indéterminée.

Les pouvoirs de gérance sont exercés conjointement avec M. Denis Henri BAQUE, gérant en place.

Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales, administratives et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h30**

Signatures :

Fait à **Baixas**, le **30/06/2025**

Le Gérant :

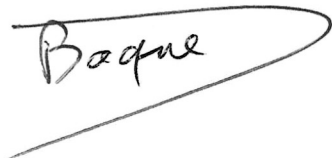
M. Denis Henri BAQUE – *Signature*

Les Associés :

M. Denis Henri BAQUE – *Signature*

M. Jérémy Félix Jean-Marcel JOFFRE – *Signature (pour la cession)*

M. Loïc ALFONSI – *Signature (pour acceptation des parts)*

Handwritten signature of Denis Henri Baque in black ink, enclosed in a large, sweeping oval.Handwritten signature of Jérémy Félix Jean-Marcel Joffre in black ink, featuring a stylized, elongated script.Handwritten signature of Loïc Alfonsi in black ink, with a clear, legible script.